



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230214 _007

OBJET : FINANCES : AVENANT N°3 AU LOT 15 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE L'ESPACE MULTI-ACTIVITES A DOMINANTE SPORTIVE

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE QUATORZE FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 février 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Nathalie JOUBAND - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY.

Absents ayant donné procuration : Pierre THOLLY à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Cyril D'IPPOLITO - Frédéric BERTHET à Annie CHAPUIS - Isabelle POULARD à Ludovic PADUANO - Mickaël HATRON à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Christine MONTAGNY.

Absent excusé : Maxime PEILLER

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Monsieur NEEL, 1^{er} adjoint rappelle que par délibération en date du 16 février 2021, le conseil municipal a approuvé l'attribution du marché public de travaux de l'espace multi-activités à dominante sportive, et notamment l'attribution du lot n°15 à la société Fauché Centre Est.

Conformément au Cahier des clauses techniques particulières, la société FAUCHE avait prévu d'installer une structure HéliosB2 pour accrocher les panneaux solaires en prenant son appui supérieur sur la panne faîtière de la toiture.

En effet, sur les plans du dossier de consultation des entreprises, cette panne faîtière était disponible et permettait d'avoir cet appui.

Or, après la pose de la charpente, il s'est avéré que la tôle de faitage ne recouvrait pas la panne.

Ce problème a été signalé par la société FAUCHE, le 23 mars 2021 à la maîtrise d'œuvre et la première solution émise le 9 avril 2021 était de retrouver un appui supérieur. Malgré les actions de la maîtrise d'œuvre en ce sens cela n'a pas été possible.

Il a alors été étudié une solution de fixation qui nécessitait la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques de dimensions différentes.

Du fait de ces modifications, le changement de panneaux et de système d'accroche est donc

proposé au bureau de contrôle en juin 2021 avant réalisation des travaux. Celui-ci émet un avis défavorable le 19 juillet 2021.

Après de nombreux échanges et aller/retour, la solution est à nouveau présentée au bureau de contrôle en novembre 2022 et obtient un avis favorable de sa part le 21 novembre 2022.

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée un avenant pour le lot 15 qui porte sur le changement des panneaux photovoltaïques ainsi que sur le système d'accroche à mettre en œuvre. Le titulaire a donc remis le devis n° 0042388/00 relatif aux travaux modificatifs ; Ce devis a été vérifié par le maître d'œuvre et sa validation entraîne une augmentation du montant du marché qui passe ainsi de 88 979.83 € H.T à 104 620 € H.T soit une plus-value de 15 640.17 euros HT.

Il est donc proposé de confier la réalisation de ces travaux au titulaire et de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 mars 2023.

La commune renonce à l'application des pénalités de retard.

Toutes les clauses du marché initial non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Oùï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°3 au lot 15 du marché de travaux de l'espace multi-activités à dominante sportive
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20230214-230214_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Publication : 23/02/2023